

«Il y aura du nouveau incessamment» selon Grine

Le gouvernement va mettre de l'ordre dans les télé privées



Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Dixième année - N° 3698 - Mercredi 21 octobre 2015 - Prix : 10 DA

Entreprises turques chargées de plusieurs pénétrantes autoroutières

Le ministre des Travaux publics menace de résilier les contrats

Page 4



Campagne de vaccination antigrippale

Boudiaf : «80 millions de dinars débloqués»

Page 2

Alliance russe et mésalliance américaine

Par Mohamed Habili

Les Etats-Unis, mais également certains de leurs alliés dans ce qu'on appelle la coalition internationale (mais pas tous cependant, pas leurs alliés dans la région en tout cas), seraient par eux-mêmes assez d'accord avec la position russe dans la crise syrienne, qui fait de la lutte contre les organisations terroristes la priorité des priorités. S'ils divergent d'avec la Russie, c'est sur une autre question, celle relative à l'avenir politique de Bachar Al Assad. Non pas tant, du reste, de la personne même du président syrien que du régime qu'il incarne. Les alliés des Américains dans la région, au premier rang desquels l'Arabie saoudite, eux par contre ne voient dans aucune de ces organisations terroristes, pas même dans Daech, l'ennemi principal, qui pour eux du reste s'appelle moins le régime syrien que l'Iran. Si Bachar Al Assad, par extraordinaire, divorçait d'avec l'Iran, nul doute que l'Arabie saoudite et le Qatar, ces deux-là plus particulièrement, cesseraient sur-le-champ de faire de son départ le préalable à toute solution politique dans la crise syrienne. Or, dans un conflit donné, on ne peut cultiver indéfiniment une alliance avec un bord quand on ne s'entend pas avec lui sur ce qu'est l'ennemi principal. Le problème se pose tout différemment, en revanche, si le désaccord porte sur l'ennemi secondaire. Pour les Américains l'ennemi principal n'est évidemment pas le régime syrien, pour la très bonne raison qu'il ne représente aucune menace pour leur propre sécurité.

Suite en page 3

Les saisies de résine de cannabis se multiplient

La drogue marocaine menace toujours l'Algérie



PI > D. R.

Malgré les efforts de l'Etat, les quantités de résine de cannabis et d'autres stupéfiants saisis ne cessent d'augmenter et les chiffres parlent d'eux-mêmes. Plus que jamais, le pays est inondé de drogue provenant essentiellement du Maroc voisin. Lire page 2

Affaire Boukhari-Chani

Verdict attendu demain

Page 24

Festival du film amazigh

Le cinéaste Samir Aït Belkacem : Du doublage à la production

Page 13

Les saisies de résine de cannabis se multiplient

La drogue marocaine menace toujours l'Algérie

■ Malgré les efforts de l'Etat, les quantités de résine de cannabis et d'autres stupéfiants saisis ne cessent d'augmenter et les chiffres parlent d'eux-mêmes. Plus que jamais, le pays est inondé de drogue provenant essentiellement du Maroc voisin.

Par Meriem Benchaouia

La consommation de la drogue, sous toutes ses formes, est un fléau qui progresse à un rythme hallucinant en Algérie. La sonnette d'alarme a, à plusieurs fois, été tirée par différents organismes aussi bien sécuritaires que socio-éducatifs. Le phénomène qui touche toutes les couches sociales, sans distinction aucune, ne fait pas marche arrière, il gagne plutôt du terrain. Malgré les efforts de l'Etat, les quantités de résine de cannabis et d'autres stupéfiants saisis ne cessent d'augmenter et les chiffres parlent d'eux-mêmes. Plus que jamais, le pays est inondé de drogue provenant essentiellement du Maroc voisin. Les efforts entrepris par les éléments

de la gendarmerie, de la Sûreté et des Douanes dans le cadre de la lutte contre ce fléau se sont soldés par des résultats tangibles, notamment en termes de saisies de quantités énormes de kif traité, de psychotropes et de démantèlement de réseaux. A cet effet, les éléments de la police ont saisi, au niveau de plusieurs wilayas, d'importantes quantités de stupéfiants. En effet, les éléments des services de la Sûreté nationale ont procédé dernièrement dans des opérations distinctes à travers le pays, à la saisie de près de 185 kg de cannabis et plus de 24 000 psychotropes, a indiqué un communiqué. Selon la même source, près de 185 kg de cannabis et plus de 24 000 psychotropes ont été saisis par les services de police de la sûreté des wilayas d'Alger, Tébessa, Blida, Tizi Ouzou, Djelfa, El Oued et Béchar. 17 individus ont été arrêtés suite à cette opération et présentés devant la juridiction territoriale compétente. Par ailleurs, 24 375 psychotropes ont été saisis et huit personnes arrêtées en flagrant délit de trafic en milieu urbain dans les wilayas de Relizane, Oran, Alger et Annaba. Les mis en cause ont été présentés devant la juridiction territoriale compétente. A Tlemcen, les éléments de la police ont saisi 217,5 kilos de kif traité pro-



Ph/D.R.

venant du Maroc et démantelé plusieurs réseaux de trafiquants lors d'opérations distinctes effectuées ces trois dernières semaines, indique un communiqué. Les éléments de la sûreté de daïra de Maghnia ont découvert 128 kg de kif traité, fin septembre dernier, dans un domicile, situé dans cette ville, et dont le propriétaire a été arrêté. A la mi-octobre en cours, la police de Beni Boussaid a saisi un véhicule chargé de 89,5 kg de kif et arrêté son propriétaire, a-t-on indiqué à la cellule de communication et des relations publiques

de la sûreté de wilaya. Les éléments de la sûreté de daïra de Ghazaouet ont arrêté, pour leur part, «un baron» de la drogue, soutenant que cet individu faisait l'objet de recherche pour «trafic de drogue, association de malfaiteurs et adhésion à une dangereuse organisation activant sur le territoire de la wilaya de Tlemcen».

Dans la wilaya de Tiaret trois quintaux de kif traité ont été saisis et cinq individus arrêtés samedi dans la commune de Takhmert, a-t-on précisé à la sûreté de wilaya. Cette opération

intervient suite à l'arrestation, dans la wilaya de Djelfa, d'un individu pour trafic de drogue, qui a avoué aux enquêteurs activer avec des dealers de la wilaya de Tiaret. Après extension de l'enquête dans la wilaya de Tiaret, une perquisition dans une maison au village d'El Kercha, dans la commune de Takhmert, a permis de découvrir la quantité de drogue saisie et d'arrêter quatre mis en cause dans cette affaire, a-t-on indiqué. L'enquête se poursuit pour chercher d'éventuels complices, a-t-on ajouté de même source. M. B.

Tipasa

Plus de 20 000 doses de vaccin antigrippal pour la wilaya

La wilaya de Tipasa a vu, cette année, son quota de vaccins antigrippe saisonnière, portée à plus de 20 000 doses, destinées particulièrement à prévenir les complications de la maladie chez les personnes âgées et les malades chroniques, a-t-on appris, mardi, du directeur de la santé et de la population. «Au total 20 500 doses de vaccin ont été affectées à la wilaya, au titre de la campagne de vaccination lancée dimanche dernier, à l'échelle nationale, contre 12 000 doses, l'année dernière», a indiqué, à l'APS, Toufik Amrani. Il a souligné la disponibilité du vaccin au niveau de toutes les structures de santé de la région concernées par l'opération, notamment les Etablissements publics de santé de proximité, les salles de soins, et les pharmacies conventionnées avec les caisses de sécurité sociale. Il a justifié le relèvement du quota de Tipasa par la détermination de la tutelle à fournir chaque wilaya en doses de vaccin nécessaires pour la prise en charge de tous les besoins, ainsi que la prévision des complications de la maladie. Le ministère de tutelle a mobilisé, cette année, 2,5 millions de doses de vaccin antigrippal, contre 1,8 million de doses en 2014, soit une hausse de 700 000 doses, «ce qui a contribué au relèvement du quota de Tipasa, au même titre que celui des autres wilayas du pays», a ajouté le responsable. Les catégories de population concernées par la vaccination contre la grippe saisonnière sont les personnes âgées de plus de 65 ans, les malades chroniques (asthme, diabète, cœur), et les femmes enceintes, a indiqué le directeur de la santé. H. Y.

Campagne de vaccination antigrippale

Boudiaf : «80 millions de dinars débloqués»

Une enveloppe de 80 millions de dinars pour la campagne de vaccination antigrippale a été débloquée par le ministère de la Santé. Une nouvelle que le ministre de la Santé Abdelmalek Boudiaf a rendue publique hier lors de sa visite d'inspection à la wilaya d'Alger.

«L'opération se poursuit à l'échelle nationale, et les quantités ont été distribuées dans tous les établissements hospitaliers», a déclaré le ministre de la Santé Abdelmalek Boudiaf lors d'une tournée de travail dans des centres de soins de proximité dans la capitale. Selon le même responsable, «2,5 millions de doses vont servir à vacciner, à titre gratuit, les malades», a-t-il rajouté. La campagne vise en particulier les citoyens souffrant de maladies chroniques, ou les femmes enceintes ainsi que les personnes âgées dans le but de renforcer l'immunité de leurs corps durant la saison d'hiver. Cette campagne qui a coûté beaucoup d'argent pour le budget de l'Etat sert à ne pas revivre la dernière saison d'hiver, due principalement au nombre de victimes qui ont été recensées.

Dans un autre contexte, le premier responsable du secteur de la Santé a porté à notre connaissance que les centres hospitaliers sont ouverts et prêts à servir non-stop les citoyens. «Les centres de soins sont ouverts 24/24... avec différentes spécialités», a déclaré M. Boudiaf dans le but de redorer l'image de la santé de proximité, souvent marginalisée, malgré son importance. Un autre objectif est tracé ; selon le même responsable, c'est d'arriver à alléger les hôpitaux de la surcharge. «Nous souhaitons vider les hôpitaux... nous cherchons aussi par ces réformes à redonner à l'hôpital son rôle initial,



Ph/ Soraya EL J/A

celui de la recherche et la formation». Il a aussi porté à notre connaissance que la gratuité des soins sera carrément totale d'ici à 2016. Toujours durant la visite d'inspection, le ministre de la Santé Abdelmalek Boudiaf a fait une mise au point au sujet de l'importance de l'orientation dans les établissements de santé, une instruction qui vient dans un temps où ces centres de soins subissent le «bâclage» des personnels. Ici, l'Algérien se doit d'être combattant pour faire face à un grand problème lié principalement à l'anarchie. «Il faut orienter les patients par des cartes des spécialités bien détaillées et des horaires de consultation définis», a-t-il déclaré. En ce qui concerne l'organisation des

CHU et les EPSP, M. Boudiaf a souligné l'erreur qui a été faite en séparant les deux établissements. «Les CHU et les EPSP ont chacun un organigramme et un budget différents, ils sont indépendants même dans le recrutement ; à cet effet, il faut mutualiser les moyens», a indiqué le même orateur.

En réponse à la question liée à la fermeture des cliniques privées, le ministre de la Santé a déclaré : «le public peut substituer les cliniques privées, car ces dernières sont uniquement complémentaires». Concernant le manque d'équipements médicaux dans certains établissements sanitaires, il dira : «nous sommes un ministère suréquipé».

Mohamed Mabkhout

«Il y aura du nouveau incessamment» selon Grine

Le gouvernement va mettre de l'ordre dans les télévisions privées

■ Le gouvernement semble plus que jamais décidé à mettre de l'ordre dans le secteur de l'audiovisuel et en particulier les chaînes de télévisions privées dites «algériennes» alors qu'elles sont de droit étranger. A ce propos, le ministre de la Communication, Hamid Grine, a indiqué hier à Alger, qu'il allait y avoir «du nouveau» dans les prochains jours.

Par Nacera Chennafi

Dans une déclaration à la presse en marge du forum d'El-Moudjahid, le ministre de la Communication, Hamid Grine a indiqué hier à Alger : «Nous sommes en train d'étudier le sort des chaînes de télévisions privées activant en Algérie et il y aura du nouveau à ce sujet dans les prochains jours». Le membre du gouvernement n'a pas donné de détails sur des éventuelles actions et mesures qui seront prises par les autorités pour mettre de l'ordre dans le secteur audiovisuel après les polémiques créées suite à des contenus diffusés par quelques chaînes privées. Dans ce cadre, le ministre de la Communication s'est contenté de rappeler que sur les 43 chaînes existantes, 5 d'entre elles seulement disposent de bureaux agréés.

Interrogé sur la fermeture de la chaîne de télévision privée El-Watan TV, à la suite des propos tenus par l'ex-chef de l'Armée islamique du salut (AIS), Madani Mezrag, le ministre n'a pas voulu faire de commentaire en expliquant que : «L'affaire est entendue. Je n'ai rien à commenter pour ne pas relancer la polémique». Pour rappel, les travailleurs, dont les journalistes, ont protesté cette fermeture sans



PIVOR

Hamadache, chef des salafistes à Alger, sur une chaîne de radio privée «algérienne» qui n'est pas encore agréée, a engendré une grande polémique sur les réseaux sociaux. Hamadache avait soutenu l'ouverture d'une ambassade de l'organisation d'Etat islamique «Daesh» en Algérie. «Si j'étais président de la République, j'autoriserais l'ouverture d'une ambassade», a-t-il déclaré.

Enfin concernant la polémique ayant suivi le choix de baptiser la nouvelle maison de presse de Tizi-Ouzou du nom du défunt journaliste, Malik Ait Aoudia, le ministre a affirmé que ce choix «a été arrêté après avoir discuté avec les représentants de la profession de la wilaya». «C'est tant mieux qu'il y ait ici et là quelques protestations et des voix qui contestent, cela démontre qu'on est en démocratie», a-t-il affirmé, notant le «mérite» de M. Ait-Aoudia, qui «a beaucoup fait pour l'image de l'Algérie», pour que son nom soit porté au fronton de la nouvelle structure. «Le plus important, c'est le contenu (...). Je serai heureux d'écouter les journalistes sur des questions d'éthique et de professionnalisme et c'est cela le plus important», a-t-il poursuivi, avant de relever que «toutes les wilayas n'ont pas eu la chance» d'être dotées de ce type d'édifices. **N. C.**

suite. La veille, le président de l'Autorité de régulation de l'audiovisuel (ARAV), Miloud Chorf s'exprimait au cours d'une rencontre organisée par le forum de la Sécurité nationale à l'occasion de la Journée nationale de la presse célébrée le 22 octobre. Il a rappelé que «le respect des exigences de l'unité nationale, de la sécurité, de la défense nationale du pays ainsi que celui des intérêts économiques et diplomatiques du pays figurent parmi les conditions requises pour l'ouverture d'une chaîne de télévision». Il avait aussi appelé les responsables des chaînes de télévision à «respecter le cahier des charges» pour investir dans

ce domaine tout en précisant que l'Autorité de régulation «n'est pas un outil de contrôle ou de restriction mais plutôt une institution publique».

Pour sa part, le ministre des Affaires religieuses, Mohamed Aissa avait déclaré dans un précédent forum de Liberté, avoir «saisi le président de l'Autorité de régulation de l'audiovisuel concernant les programmes diffusés et les discours développés, sur des chaînes de télévisions privées algériennes, par des imams et cheikhs autoproclamés qui sont détachés de la réalité des Algériens».

Pour rappel, une précédente sortie médiatique de Abdelfetah

Grine au sujet de la fouille à l'aéroport d'Orly

Le MAE est en train de faire «très convenablement» son travail

Le ministre de la Communication, Hamid Grine, a affirmé mardi à Alger que le ministère des Affaires étrangères est en train de faire «très convenablement» son travail au sujet de l'incident de la fouille à l'aéroport d'Orly à Paris dont il a fait l'objet samedi dernier. «Un rapport circonstancié» sur l'incident a été adressé au ministère des Affaires étrangères qui «est en train de faire très convenablement son travail», a indiqué M. Grine à la presse, en marge du forum du quotidien El-Moudjahid. Il a souligné qu'après la réaction du ministère des Affaires étrangères «chargé de tout ce qui relève de l'international», le ministre de la Communication, «ne dit plus un mot», observant : «Je suis ministre de la Communication en Algérie et non pas à

l'étranger». Interrogé sur les répercussions que pourraient entraîner l'incident sur les relations algéro-françaises, le ministre s'est refusé à tout commentaire à ce sujet. Suite à cet incident de fouille dont a fait l'objet M. Grine à l'aéroport d'Orly, le ministère des Affaires étrangères a convoqué dimanche l'ambassadeur de France en Algérie, Bernard Emie. Le directeur général du protocole au MAE a signifié à l'ambassadeur «le caractère inacceptable du traitement réservé à un ministre de la République, de même qu'il lui a rappelé le fait que cet épisode malencontreux n'est pas le premier du genre puisque deux cas similaires ont été enregistrés par le passé», a indiqué un communiqué du ministère. Il a été ainsi fait part au diplomate fran-

çais de la «réprobation des autorités algériennes de toutes attitudes contraires aux usages diplomatiques, qui sont en inadéquation flagrante avec la qualité des relations entre l'Algérie et la France et l'ambition partagée des deux pays de les hisser au niveau de partenariat d'exception». Au lendemain de cette convocation, le porte-parole du ministère français des Affaires étrangères et du Développement international, Romain Nadal, avait qualifié la fouille de responsables algériens dans les aéroports français d'«incident particulièrement regrettable», assurant que les autorités françaises travaillent «pour que ce type d'incident ne se reproduise plus». **APS**

Grine télé

Premier prix du président de la République du journaliste professionnel

La cérémonie de remise du premier prix du président de la République du journaliste professionnel, dans sa première édition, se déroulera jeudi prochain à la résidence El-Mithaq, indique mardi un communiqué du ministère de la Communication.

«Sous le haut patronage du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, le

ministère de la Communication organise à l'occasion de la Journée nationale de la presse, ce jeudi 22 octobre 2015, à la résidence Djenan El-Mithaq, la cérémonie de remise du premier prix du président de la République du journaliste professionnel dans sa première édition», lit-on dans le communiqué.

«Plusieurs activités sont au programme

de la Journée nationale de la presse à travers le territoire national, dont celle qui mènera, le ministre de la Communication, Hamid Grine, dans la matinée de ce 22 octobre, dans la wilaya de Tizi Ouzou où il est prévu l'inauguration de la toute nouvelle maison de la presse locale», ajoute la même source. **R. N.**

LA QUESTION DU JOUR

Alliance russe et mésalliance américaine

Suite de la page une

Pour eux, ce titre ne peut revenir qu'aux organisations terroristes, dont quelques-unes ou moins sont armées et financées par l'Arabie saoudite et le Qatar. A la différence des Russes, dont la position ne présente aucune ambiguïté, en ce sens qu'ils ne combattent en l'occurrence qu'un seul ennemi, qui justement se trouve être l'ennemi principal, les Américains poursuivent dans ce conflit au moins deux objectifs, sans qu'il soit clair, pas même pour eux, lequel passe en premier, et lequel en second : anéantir Daech ou renverser le régime syrien. On ne peut faire une guerre quand on ne s'est pas fixé d'ennemi principal. On peut s'en rendre compte sur l'exemple des Etats-Unis, qui bien qu'entrés en guerre contre Daech, sont comme paralysés par la crainte de travailler ce faisant dans l'intérêt du régime syrien. S'ils sont dans cette situation d'indétermination, c'est à cause de leurs alliés dans la région, dont bien qu'il n'y ait pas de gré mal gré ils sont obligés d'épouser certains des intérêts vitaux. Sans ce boulet, sans cette mésalliance plutôt, ils seraient aujourd'hui dans une alliance, de circonstance certes, mais vraie alliance tout de même, avec la Russie et l'Iran. Ils seraient selon toute probabilité en meilleure position aujourd'hui pour exiger dans un deuxième temps le départ de Bachar Al Assad. Ce qui compte, en effet, pour la Russie et l'Iran, ce n'est pas tant le maintien de la personne de Bachar Al Assad que la préservation de leurs intérêts en Syrie, et dans l'ensemble de la région par là même, ce qui pour l'heure passe par la défense du régime syrien. Pendant combien de temps cette mésalliance pourra-t-elle durer, et produire ses effets négatifs sur la politique extérieure des Etats-Unis ? Selon toute vraisemblance pas pour très longtemps. D'autant que les Américains ont déjà très clairement montré qu'ils savaient résister aux pressions de leurs alliés, et pas seulement à celles des monarchies du Golfe, en passant un accord avec l'Iran concernant son programme nucléaire. S'ils tiennent tant aujourd'hui au départ de Bachar Al Assad, ou plus exactement s'ils font semblant d'y tenir à ce point, c'est peut-être seulement parce qu'ils estiment devoir leur offrir une compensation après le deal passé avec l'Iran, auquel ils se sont tous autant qu'ils sont vainement opposés. **M. H.**

Entreprises turques chargées de plusieurs pénétrantes autoroutières

Le ministre des Travaux publics menace de résilier les contrats

■ A l'adresse des sociétés turques, Ouali a rappelé qu'elles ont été déjà mises en demeure par son département ainsi que par l'Agence nationale des autoroutes et que la prochaine étape, si rien n'est fait, sera la résiliation du contrat.

Par Hamid Messir

Le ministre des Travaux publics, Abdelkader Ouali n'a pas caché, hier, sa colère devant le groupement d'entreprises turques en charge du projet de réalisation de la pénétrante devant relier Tizi Ouzou à l'autoroute Est-Ouest et les a même menacées de résilier le contrat d'attribution de ce marché ainsi que d'autres sur lesquels elles interviennent en raison du retard enregistré dans l'avancement des chantiers.

En effet, à l'adresse des sociétés turques Ouali a rappelé qu'elles ont été déjà mises en demeure par son département ainsi que par l'Agence nationale des autoroutes et que la prochaine étape, si rien n'est fait, sera la résiliation du contrat. Le ministre, qui a entamé sa visite d'inspection depuis Draa El-Mizan par ce projet de pénétrante de 36 km sur le territoire de la wilaya de Tizi Ouzou et 12 autres km sur celui de Bouira, a insisté qu'elles ont devant elles 25 jours pour prendre les mesures nécessaires afin de rattraper le retard considérable accusé. Il a, à ce propos, précisé que le taux d'avancement n'est que de 20% alors que 50% des délais de réalisation du projet ont été déjà épuisés avec seulement 48% de moyens déployés sur ce chantier. Pour Ouali «l'Algérie ne peut plus se contenter de comportements aléatoires d'étrangers fussent-ils» tout en soulignant que «nous vous payons assez bien pour que je puisse réclamer pour mon pays le meilleur. Mais la façon dont vous réagissez n'est pas du tout du niveau des prestations qu'on attendait de votre part». Le ministre des Travaux publics est allé jusqu'à les avertir que son département va dégager dans les prochains jours une commission qui suivra de près les projets de ces entreprises dans d'autres régions du pays en leur faisant remarquer que les pénétrantes qui leur ont été confiées

ailleurs sont confrontées aux mêmes contraintes. Il a ainsi déclaré qu'à partir de la semaine prochaine chaque projet de pénétrante sera suivi par un groupe d'experts et de responsables du ministère parce qu'on vous a laissés seuls que vous vous êtes oubliés dans ces affaires. Ouali les a ainsi invitées à mettre les moyens nécessaires et l'expertise indiquée sur de pareils projets.

Il est à noter par ailleurs, que le ministre des Travaux publics a entamé, hier tôt le matin, une visite de travail dans la wilaya de Tizi Ouzou pour inspecter plusieurs projets, notamment les localités de Draa El-Mizan, Larbaa Nath Irathen, Aghribs, Azeffoun et Azazga sur laquelle nous reviendrons dans le détail dans notre prochaine édition.

H. M.



Ph/D. R.

Production de statistiques de qualité

L'importance des TIC soulignée

L'importance de l'utilisation des TIC dans la production de statistiques de qualité a été soulignée, mardi à Alger, lors d'une journée portes ouvertes, à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la statistique.

Le DG de l'Office national des statistiques (ONS) Mounir Khaled Berrah a affirmé que l'information statistique de qualité, obtenue grâce à l'apport des TIC, permet de prendre «les bonnes décisions notamment en matière de politiques de développement économique et social».

Suivant les recommandations et les directives internationales, l'ONS compte élargir l'utilisation des tablettes et de la technologie mobile pour améliorer la qualité des données et réduire le temps de leur traitement et diffusion, a-t-il relevé.

La donnée statistique de qualité est en mesure de répondre aux exigences et aux attentes importantes des décideurs et de la société, à savoir l'actualisation des données, la précision et la pertinence, précise-t-on auprès de l'Office.

Dans le cadre des recommandations des Nations unies pour le cycle 2020 des recen-

sements de la population et de l'habitat, qui préconisent une plus grande utilisation des TIC dans les opérations de statistiques, l'ONS envisage l'utilisation, pour la première fois, des tablettes équipées de puces mobiles dans la collecte d'informations pour réaliser le 6^e Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) prévu pour 2018.

«Grâce à ce projet (RGPH 2018), l'Algérie sera sur les tendances mondiales dans l'utilisation des TIC pour les opérations statistiques, tel que recommandés par la commission statistique des Nations unies», indique M. Berrah, ajoutant que ce nouveau dispositif permet de «minimiser l'erreur, réduire le temps ainsi que les frais».

L'ONS compte renforcer l'utilisation des TIC principalement dans la constitution du projet mémoire institutionnelle, à travers l'utilisation des technologies de numérisation, le projet «African Information Highway» à travers la mise en place d'un portail de données en collaboration avec la Banque Africaine de Développement et le projet (RGPH 2018). L'organisme public des statistiques utilise depuis 2011 plusieurs applica-

tions et outils technologiques, dont la technologie de la lecture optique pour l'exploitation des questionnaires du recensement économique. En 2012 il diffuse toutes ses publications sur son site web pour aller progressivement vers un «environnement zéro papier». A cette occasion, la journée portes ouvertes sur la statistique, une exposition des publications et documents statistiques publiés par l'ONS a été organisée au siège de l'Office au Ruisseau.

Il est à signaler que le thème général retenu cette année pour la célébration de la Journée mondiale de la statistique est: «de meilleures données pour une vie meilleure: tirer parti des technologies modernes pour améliorer les systèmes statistiques nationaux».

Les Nations unies avaient décidé en juin 2010 de choisir le 20 octobre Journée mondiale de la statistique, et le 3 juin 2015, l'assemblée générale a approuvé les principes fondamentaux de la statistique officielle, et décidé (Résolution 69/282 du 3 juin 2015) de célébrer chaque cinq ans cette journée mondiale.

Said F.

AADL

Début dimanche du versement de la 2^e tranche

L'opération de versement de la deuxième tranche de la formule location-vente (AADL) pour les souscripteurs du programme 2001-2002 et ayant actualisé leurs dossiers en 2013, débutera dimanche 25 octobre 2015, a-t-on appris mardi du ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville.

Le retrait des ordres de versement concernant cette tranche qui représente 5% du prix du logement, se fera au niveau de la direction générale de l'Agence

de l'amélioration et du développement du logement (AADL) sise à Saïd Hamdine (Alger) ainsi qu'au niveau de ses agences de wilayas, ajoute la même source.

La direction générale de l'AADL appelle les souscripteurs à visiter son site «www.aadl.com.dz» pour connaître la date du rendez-vous fixé pour le retrait de la convocation et se présenter personnellement à l'agence. Les rendez-vous seront fixés progressivement sur le site, précise le minist-

ère qui appelle les souscripteurs à respecter leurs rendez-vous.

Idem pour le logement promotionnel public LPP

Les souscripteurs à la formule LPP (logement promotionnel public), pourront verser la deuxième tranche, estimée à 1 million de DA, à partir de dimanche 25 octobre 2015, a-t-on appris mardi auprès du ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville. Le ministère a rap-

pelé que les 4200 souscripteurs aux programmes «AADL» 2001-2002 transférés vers la formule LPP bénéficieront d'une réduction du montant de la deuxième tranche.

Les souscripteurs pourront retirer les ordres de versement de la deuxième tranche au niveau des structures d'accueil où s'est déroulée l'opération de versement de la première tranche avec une durée de validité d'un mois de l'ordre de versement à compter de la date de

retrait. La même source a rappelé que l'ordre de versement ne peut être ni prolongé ni renouvelé et que toute personne n'ayant pas honoré son engagement de versement, perdra automatiquement la qualité de souscripteur.

Par ailleurs, la même source rappelle que la direction de l'Entreprise nationale de promotion immobilière (ENPI), informe les souscripteurs ayant versé la première tranche, que le choix des sites débutera le 1^{er} décembre via internet. **Siham L.**

Inflation

Le rythme annuel a grimpé à 5,3%

■ Le rythme d'inflation annuel a grimpé à 5,3% en septembre dernier contre 5,1% un mois auparavant, après avoir stagné à 5% en juillet et juin (contre 4,8% en mai et 4,5% en avril), a indiqué l'Office national des statistiques (ONS).

Ph./D. R.



Par Souad L.

Cette variation haussière s'explique par une augmentation de plus de 6% de l'indice des prix à la consommation durant septembre 2015 par rapport au même mois de l'année dernière. L'indice des prix à la consommation sert à calculer l'évolution du rythme annuel de l'inflation, rappelle-t-on. Par catégorie de produits, les prix des biens alimentaires ont augmenté de près de 7% avec 8,3% pour les produits agricoles frais et 5,6% pour les produits agroalimentaires, et ce, en glissement annuel (septembre 2015-septembre 2014). Il faut rappeler que cette période avait coïncidé avec la fête de l'Aïd el Adha, caractérisée généralement par une forte demande pour les légumes frais notam-

ment. Pour les prix des biens manufacturés, ils ont connu une croissance de 5,7%, tandis que ceux des services ont enregistré une hausse de 4,5%, soit la même variation enregistrée le mois dernier, selon l'ONS. A l'exception de la baisse des prix de la pomme de terre (-13,2%), des oeufs (-18,8%) et des fruits frais (-4%), tous les autres produits alimentaires frais ont connu une augmentation en septembre dernier comparativement au même mois de l'année 2014.

Forte hausse des prix des légumes frais

Les hausses ont été enregistrées, essentiellement, pour les légumes frais (+40,3%), viande de poulet (+13,8%) et poissons frais (+4%), relève l'Office. D'autres produits ont également connu des augmentations mais



de moindre ampleur telles les viandes de mouton (+3,7%) et de boeuf (+2,9%). Par ailleurs, sur les neuf premiers mois de 2015, l'indice des prix à la consommation a enregistré une hausse de plus de 5% par rapport à la même période de 2014. Cette évolution est due à une hausse de 5,8% des biens alimentaires, avec 7,3% pour les produits agricoles frais et 4,4% pour les produits alimentaires industriels. Les prix des biens manufacturés ont grimpé, quant à eux, de plus de 4,6%, et les services de plus de 4%. Cette augmentation a touché l'ensemble des produits du groupe «alimentation et boissons fraîches» à l'exception des oeufs (-9,7%) et les fruits frais (-1,8%). Les hausses les plus prononcées, durant les neuf mois de l'année en cours, ont concerné la

pomme de terre (+30,5%), les légumes frais (+16,64%), poissons frais (+11,4%), viande de poulet (+9,14%), viande de boeuf (+3,02%) et viande de mouton (+2,3%). D'autres produits alimentaires ont aussi connu une variation haussière tels les viandes et poissons en conserve (+6,5%), les boissons (+8%), pain et céréales (+4,46%), lait et fromage (+3,3%), café-thé-infusion (+2,9%) et sucre (+1,4%). Mensuellement, en septembre dernier, l'indice des prix à la consommation a connu une croissance mensuelle de près de 2,3% par rapport au mois d'août 2015. L'indice des prix à la consommation a accusé, pour le mois de septembre 2015, un accroissement de 2,1% par rapport au mois écoulé. Cette variation s'explique par une hausse

de 4,42% des biens alimentaires, induite principalement par une hausse des prix des produits agricoles frais (+8,12%) et des produits alimentaires industriels (+0,86%). Les prix des produits manufacturés ont affiché une hausse de près de 0,6% alors que ceux des services ont stagné. Les hausses les plus remarquables ont concerné les fruits frais (+22,6%) et les légumes frais (+20,8%). La loi de finances complémentaire 2015 a prévu un taux d'inflation de 4% (contre 3% dans la loi de finances initiale), rappelle-t-on. En 2014, le taux d'inflation en Algérie s'était établi à 2,9% contre 3,3% l'année d'avant. **S.L.**

Réglementation des marchés publics

Le décret présidentiel publié au JO

Le décret présidentiel régissant les marchés publics a été publié au *Journal officiel* n° 50, définissant le champ d'application des marchés, les modes de passation, les cahiers des charges, les conditions relatives aux contractants et les dispositions de lutte contre la corruption. Les dispositions de ce décret, composé d'une quarantaine de pages, s'applique sur les marchés publics, objet de dépenses de l'Etat, des collectivités locales, des établissements publics à caractères administratif et des établissements publics soumis à la législation régissant les activités commerciales, lorsque ces derniers réalisent une opération financée par l'Etat ou les collectivités territoriales. Néanmoins, ces organismes ne doivent pas recourir à la réglementation des marchés publics lorsque les opérations sont passées entre eux ou avec, entre autres, la Banque d'Algérie, des avocats, une centrale d'achat ou lorsqu'il s'agit d'achat ou de location de terrains ou de biens immobiliers, précise le décret. Les entreprises publiques économiques (EPE) sont, quant à elles, exclues de l'application

des dispositions de ce décret. Toutefois, elles sont tenues d'élaborer et de faire adopter, par leurs organes sociaux, des procédures de passation de marchés selon leurs spécificités. De plus, le texte, qui prévoit des procédures «adaptées» à toute situation de marché, précise que «tout marché public dont le montant estimé aux besoins du service contractant est égal ou inférieur à 12 millions DA pour les travaux ou les fournitures, et à 6 millions DA pour les études ou services, ne donne pas lieu obligatoirement, à passation de marché public». Dans ce cas, ajoute-t-il, le service contractant élabore des procédures internes pour la passation de ces commandes. Détaillant dans ses différents modes de passation de marchés publics (appel d'offres ou gré à gré), le décret définit les cas où le service contractant peut recourir au gré à gré simple (sans consultation). Entre autres, il est autorisé le recours à ce mode de passation «lorsque les prestations ne peuvent être exécutées que par un opérateur unique qui détient soit une situation monopolistique, soit pour protéger un droit

d'exclusivité, soit pour des considérations techniques ou culturelles et artistiques». Il est également autorisé le recours au gré à gré simple «en cas d'urgence impérieuse motivée par un péril menaçant un investissement, un bien du service contractant ou l'ordre public, ou un danger imminent (...) à condition que les circonstances à l'origine de cette urgence n'aient pu être prévues par le service contractant et n'aient pas été le résultat de manœuvre dilatoire de sa part». Concernant les conditions de soumission aux marchés publics, le texte indique que sont exclues de la participation à ces marchés, entre autres, les entreprises qui ne sont pas en règle avec leurs obligations fiscales et parafiscales. Pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, le texte indique aussi que les critères doivent s'appuyer soit sur plusieurs critères (qualité, délais d'exécution ou de livraison, prix et coût global d'acquisition, caractère esthétique et fonctionnel, valeur technique...), soit, lorsque l'objet du marché le permet, sur le prix uniquement.

Ahmed J. / APS

Prix

Le Brent en baisse hier à Londres

Les prix du pétrole baissaient hier en cours d'échanges européens, après avoir déjà perdu du terrain la veille, les investisseurs digérant le ralentissement confirmé de la croissance économique chinoise et la perspective d'une offre excédentaire en provenance d'Arabie saoudite et d'Iran. A Londres, le baril de Brent de la mer du Nord valait

48,38 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE), en baisse de 23 cents par rapport à la clôture de lundi. Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «light sweet crude» (WTI) était à l'équilibre, lâchant 5 cents à 45,84 dollars. Les investisseurs, refroidis par la décélération confirmée de la croissance économique chi-

noise, et notamment le ralentissement de la production industrielle, indicateur clé de la demande sur le marché des matières premières, devaient également faire face à un intérêt en berne pour le pétrole saoudien. «La chute des prix du pétrole semble avoir pour origine le fait que les réserves de pétrole brut de l'Arabie saoudite se situent à des niveaux records»,

soulignait un analyste. Selon d'autres analystes, les exportations de brut de l'Arabie saoudite sont tombées en-dessous du seuil de 7 millions de barils par jour (mbj) en août, contre 7,276 mbj en juillet, d'après des chiffres publiés sur le site de l'Initiative commune sur les données pétrolières (JODI).

R. E.

La Relation Clients de Mobilis Une plateforme des plus performantes

SUR SA lancée dans l'innovation technologique, Mobilis a modernisé son service client en mettant en place une plateforme outillée de technologies de communication les plus modernes, en exploitant entre autres, les «services multimédias» pour l'accueil client et le traitement des doléances. Des outils exclusifs, tels que la création de rubriques consacrées aux clients sur le site web de Mobilis et sa fenêtre «Espace Clients/Contactez-nous», rattachée directement à la plateforme service clients, qui reste une première en Algérie adoptant les technologies les plus récentes.

Une nouvelle solution déployée en exclusivité par Mobilis, qui permet un contact permanent, instantané et personnalisé au client. Ce dernier doit simplement s'inscrire via le site web de Mobilis (www.Mobilis.dz), à la rubrique Espace Clients/contactez-nous, pour avoir par la suite le libre accès aux canaux suivants :

- o Le Mail;
- o Le Chat Online;
- o Le Web call back : prise de rendez-vous;
- o Page officielle Facebook de Mobilis: www.facebook.com/MobilisOfficielle
- o Le Self service via serveur vocal : demande du Code Puk, consultation des minutes gratuites restantes, consultation de la facture émise et/ou en cours.

Cette rubrique est gérée par des web conseillers, formés sur les métiers du multimédia, qui traitent, en temps réel, tous types de sollicitations clients.

Mobilis, fidèle à sa politique de proximité et sa stratégie mettant le client au centre de ses préoccupations, œuvre pour une nouvelle ère de management de la relation client en confirmant son engagement d'en être toujours plus proche, avec comme principal credo : la satisfaction client.

Communiqué

Ain Témouchent

14 projets de l'Ansej et de la Cnac opérationnels

Quatorze projets des dispositifs de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (Ansej) et de la Caisse nationale d'allocation chômage (Cnac), portant acquisition d'embarcations de pêche, sont opérationnels au niveau de la wilaya d'Ain Témouchent, a-t-on appris d'une responsable à la direction de la pêche et des ressources halieutiques.

Par Salim L.

Ces projets, dont deux (Ansej et Cnac) ont été acquis durant le mois d'octobre courant, sont rattachés aux ports de pêche de Bouzedjar et Beni Saf, a indiqué M^{me} Sabri Fatna, chef de service accompagnement des jeunes investisseurs. Elle a rappelé, qu'au total, la direction a signé 141 décisions d'octroi de ces embarcations dont 58 sont toujours en cours, signalant que de nombreux jeunes n'ont pu mener à terme leurs projets préférant les annuler.

Ces jeunes opérateurs bénéficient de sessions de sensibilisation sur la préservation de la ressource marine, a-t-elle encore souligné en marge de la célébration de la Journée mondiale de l'alimentation.

Abréviée par l'école de pêche de Beni Saf, la Journée mondiale de l'alimentation a donné lieu

à la présentation de plusieurs communications sur la thématique retenue pour cette année traitant de l'importance de la pêche maritime et continentale pour l'alimentation.

Selon M^{me} Meniri Souad, directrice de l'école, la thématique de cette année est très importante devant les défis qui attendent le secteur de la pêche et de l'aquaculture.

Abordant le sujet de la relation entre l'alimentation et la santé, M^{me} Bensenane, diététicienne à l'hôpital de Beni Saf a mis l'accent sur la nécessité d'observer la sécurité sanitaire des aliments en accordant une attention rigoureuse à la composition et la qualité des menus. Pour sa part, le D^r Agha Moradj a mis l'accent sur l'attention à observer lors de la consommation de sucre et farine raffinés en tant que source de maladies diverses au cancer. Président de l'association de donateurs de



PH. > D. R.

sang «Djabir Ibn Hayane», il a prévenu l'assistance sur les 85 pour cent de taux de sucre que contient le pain blanc.

La durée de biodégradabilité des déchets jetés en mer a constitué la thématique de la communication présentée par M^{me} Rahali de l'école de la pêche de Beni Saf qui a mis l'accent sur les dangers de rejets en mer de ces déchets, à l'instar de papiers, sachets, bouteilles en plastique et boîtes de conserves.

La durée de leur biodégradabilité varie entre 2 à 4 semaines pour les mouchoirs en papier et plus de 2 000 ans pour les filets

de pêche, a-t-elle indiqué soulignant que cela agit sur l'environnement marin et la qualité de ses produits.

M^{me} Benghoudifa Samira de la direction de la pêche est revenue, quant à elle, sur les investissements consentis par les pouvoirs publics pour l'amélioration du secteur.

Mefitah Fethi a traité des vertus alimentaires de la sardine grande porteuse de l'oméga trois. Cette journée de sensibilisation a donné lieu, également, à une exposition sur cet événement et une séance de dégustation de ce poisson bleu.

S. L.

Ain Defla Organisation d'un salon sur les équipements agricoles

UN SALON portant sur les équipements agricoles, l'élevage et le froid se tiendra à Ain Defla, a-t-on appris auprès de la direction des services agricoles (DSA) de la wilaya. «Ce salon, de trois jours, auquel prendront part les professionnels du secteur issus d'une vingtaine de wilayas, vise à montrer aux agriculteurs les nouvelles techniques

d'intensification à travers notamment les systèmes économiseurs d'eau», a indiqué à l'APS, le chargé des statistiques, Amar Saâdi, signalant que cette manifestation constitue un «carrefour» d'échanges d'expériences et une opportunité pour les contacts professionnels. Les créneaux d'activités concernés par ce salon, organisé par la DSA de Ain Defla en partenariat avec la chambre locale de l'agriculture, ont trait au machinisme agricole, aux équipements et aux accessoires de l'agriculture, à l'apiculture et à l'élevage bovin, ainsi qu'au froid et aux produits phytosanitaires et intrants agricoles, a ajouté M. Saâdi, précisant que cette manifestation sera abritée par l'OPOW de Ain Defla. La diminution de la dépendance alimentaire du pays ne peut avoir lieu sans le développement du secteur agricole, a observé M. Saâdi, affirmant que pour atteindre cet objectif, il est impératif de recourir à un matériel de culture, de récolte et un économiseur d'eau «performant» en sus de l'utilisation «rationnelle» des intrants agricoles et des fertilisants. Des contrats d'acquisition de matériel agricole au profit des professionnels du secteur de l'agriculture seront signés à l'occasion de ce salon, a

R.R.

Ouargla

3 000 permis de travail délivrés à des travailleurs étrangers

Au moins 3 000 autorisations et permis de travail délivrés aux travailleurs étrangers dans la wilaya de Ouargla sont en cours de validité, ont indiqué lundi des responsables locaux du secteur de l'emploi.

Les autorisations et les permis de travail en question concernent des travailleurs étrangers exerçant dans divers secteurs de l'activité économique, notamment dans les hydrocarbures et le bâtiment et travaux publics, a-t-on précisé en marge d'une journée d'information régionale sur les nouvelles mesures contenues dans la loi de finances complémentaire (LFC-2015) relative au secteur de l'emploi et de l'assurance sociale. Lors de cette rencontre à laquelle ont pris part des représentants de différents organismes relevant du secteur de l'emploi et de l'assurance sociale, en plus d'employeurs venus de différentes wilayas du

Sud-est (El-Oued, Illizi, Laghouat, Tamanrasset, Ghardaïa et Ouargla), le représentant de la direction de l'emploi de Ouargla, Yacine Boussaâda, a présenté les nouvelles procédures liées à la délivrance des autorisations et permis de travail aux travailleurs étrangers, prévues par la LFC-2015.

Cernant la délivrance de ces titres, le même responsable a fait savoir que l'article 30 de la LFC-2015 qui modifie l'article 142 bis de la loi n° 81-10 du 11 juillet 1981 relative aux conditions d'emploi des travailleurs étrangers, exige le paiement d'un droit de 10 000 DA pour chaque travailleur, et de 1 000 DA dans le cas de conjoints féminins étrangers de citoyens algériens.

M. Boussaâda a expliqué, en outre, que le montant est fixé à 50% du droit exigé, en cas de renouvellement de ces titres,

sachant que les travailleurs étrangers activant dans le cadre d'une convention de coopération, ainsi que les réfugiés et ceux en mission pour une durée de moins de 3 mois, ne sont pas concernés par ces procédures. De son côté, le directeur de l'inspection du travail de la wilaya d'El-Oued, Abdelhamid Dbabech, a évoqué les infractions liées à la gestion de la main-d'œuvre étrangère, notamment le paiement d'une amende 10 000 à 20 000 DA en cas d'infraction des conditions d'emploi des travailleurs étrangers, concernés par l'autorisation temporaire ou un permis de travail.

La rencontre a été une occasion pour les participants de débattre de différents autres sujets relatifs aux nouvelles mesures de la LFC-2015, notamment l'assurance sociale et la déclaration des travailleurs.

Ahmed H./APS

Blida

Délivrance de plus de 7 700 actes de concession agricole

Plus de 7 700 actes de concession agricole ont été délivrés par la direction des services agricoles (DSA) de la wilaya de Blida dans le cadre de la loi relative à la conversion du droit de jouissance perpétuelle en droit de concession, a-t-on appris auprès des services de la wilaya. Au total 7 795 actes de concession ont été délivrés, depuis le début de l'opération à Blida, dans l'attente de la délivrance «prochaine» de 188 autres actes, dont les dossiers

sont actuellement à l'étude à la DSA, a ajouté la même source, estimant que ces actes relatifs à des exploitations agricoles permettront la conversion du droit de jouissance perpétuelle, appliqué auparavant dans leur système de gestion, en droit de concession pour une durée déterminée, renouvelable à la demande.

Selon la même source, la DSA a réceptionné, à ce jour, 9 437 dossiers, sur un total de 9 939 devant être introduits en la

matière (concession agricole). Sur ces dossiers réceptionnés, 8 723, remplissant toutes les conditions requises, ont été introduits au niveau de la direction des Domaines pour la délivrance de l'acte de concession.

Quelque 883 autres dossiers ont été reportés, dont 183 seront soumis à la commission de wilaya, alors que 343 autres ont été rejetés pour des raisons relatives à des conflits en justice ou le décès de l'exploitant, ou au fait que les terres concernées

relèvent du domaine des exploitations agricoles collectives, entre autres.

Un dossier a été annulé car son promoteur n'a pas respecté ses engagements. La wilaya de Blida compte 11 071 exploitations agricoles, réparties entre 1 307 exploitations collectives, 483 exploitations individuelles, 9 048 exploitations privées et 14 fermes pilotes, employant une main-d'œuvre globale constituée de près de 19 138 personnes.

Hani A.



Libye

Le Parlement reconnu rejette le plan de paix de l'ONU

■ «Une majorité de parlementaires a décidé lundi de rejeter les propositions (de l'ONU)», a indiqué Ali Tekbali, qui a précisé que cette décision avait été prise en session mais sans qu'un vote n'ait lieu. «Il n'y a pas eu de vote puisque la majorité des membres sont contre» le plan onusien, a-t-il expliqué.



PH.D. R.

milices, a déjà rejeté ces propositions. Des pays occidentaux et arabes avaient appelé lundi les Libyens «à adopter immédiatement l'accord politique» proposé par l'ONU le 9 octobre et qui prévoit la mise en place d'un gouvernement d'union.

Des pays arabes et occidentaux interpellent les parties libyennes

Plusieurs pays arabes et occidentaux ont appelé lundi dans un communiqué conjoint les Libyens à «adopter immédiatement l'accord politique» qui prévoit la mise en place d'un gouvernement d'union pour sortir le pays du chaos, proposé par l'ONU le 9 octobre. «Les ministres des Affaires étrangères de l'Algérie, de l'Allemagne, des Emirats arabes unis, de l'Espagne, des Etats-Unis, de la France, de l'Italie, du Qatar, du Royaume-Uni, de la Tunisie et de la Turquie, ainsi que la Haute Représentante de l'Union européenne pour la politique étrangère, appellent toutes les parties au dialogue politique libyen à adopter immédiatement l'accord politique négocié par le Représentant spécial des Nations unies, Bernardino Leon», selon le communiqué diffusé après la tenue de plusieurs réunions tenues notamment à Genève entre l'ONU et les parties libyennes. Afin de sortir le pays de la crise, l'émissaire de l'ONU, Bernardino Leon, avait annoncé le 9 octobre, après des mois de négociations entre parties rivales, qu'un consensus avait été trouvé sur le nom d'un

Premier ministre, Fayez el-Sarraj, et de 17 ministres d'un gouvernement d'union nationale. La communauté internationale se tient prête à travailler avec le gouvernement d'unité nationale pour le soutenir dans sa lutte contre le terrorisme et à relever ses nombreux défis. La Libye compte deux gouvernements se disputant le pouvoir. Ce pays est le théâtre de combats entre les différents groupes armés sur le terrain.

Les autorités non reconnues par la communauté internationale ont rejeté cette proposition quelques jours plus tard, tandis que leurs rivaux du Parlement basé à Tobrouk, dans l'est du pays, ont décidé de tenir une séance spéciale pour décider de leur position. Le Conseil de sécurité des Nations unies avait menacé samedi de sanctions ceux qui entravent ou sapent la réussite de la transition politique en Libye.

S. F./APS

Par Selma F.

Le Parlement libyen reconnu par la communauté internationale a rejeté, sans vote, le plan de paix de l'ONU établissant un gouvernement d'union nationale, a indiqué un parlementaire.

«Une majorité de parlementaires a décidé lundi de rejeter les propositions (de l'ONU)», a indiqué Ali Tekbali, qui a précisé que cette décision avait été prise en session mais sans qu'un vote n'ait lieu. «Il n'y a pas eu de vote puisque la majorité des membres sont contre» le plan onusien, a-t-il expliqué.

L'agence officielle Lana a indiqué de son côté qu'«une majorité de parlementaires ont annoncé leur décision de rejeter les propositions de l'émissaire des Nations unies Bernardino Leon».

Le Parlement dit de Tobrouk a justifié son rejet par le fait que le plan de l'ONU «ne respecte pas l'accord paraphé dans le quatrième projet» de sortie de crise en Libye, selon un autre député, Aïssa Laaribi.

Deux autorités politiques se disputent le pouvoir en Libye depuis l'an dernier, l'une basée à Tripoli et l'autre, la seule reconnue par la communauté interna-

tionale, basée à Tobrouk dans l'est du pays. Bernardino Leon, qui menait des négociations depuis plusieurs mois avec des représentants de ces deux autorités et d'autres parties libyennes, était parvenu à leur arracher début octobre un accord sur un gouvernement d'union nationale pour sortir le pays du chaos. Cet accord, qui désigne un Premier ministre (Fayez el-Sarraj) et 17 ministres, devait toutefois être entériné par les deux Parlements pour pouvoir entrer en vigueur.

Le Parlement de Tripoli non reconnu par la communauté internationale et soutenu par des

Benghazi Cinq morts dans un bombardement

CINQ PERSONNES ont été tuées dans un bombardement survenu à Benghazi dans l'est de la Libye lundi soir, a-t-on indiqué de source hospitalière. Une source à l'hôpital al-Jalaa de la ville a précisé que quatre personnes avaient été tuées, qu'une cinquième était morte à l'hôpital et que trois avaient été blessées dans le bombardement, relevant que «la plupart sont des enfants de moins de 10 ans». Une source militaire à Benghazi a confirmé l'incident, qui s'est produit dans le quartier central de Laithi. Deux autorités politiques se disputent le pouvoir en Libye depuis l'an dernier, l'une basée à Tripoli, l'autre, la seule reconnue par la communauté internationale, basée à Tobrouk, dans l'est du pays. Lundi, une majorité des membres du Parlement libyen reconnu internationalement a rejeté sans vote le plan de paix de l'ONU proposé le 9 octobre qui prévoit la mise en place d'un gouvernement d'union nationale. Plongée dans le chaos depuis la chute de Mouammar Kadhafi en 2011, la Libye est en outre déchirée par des combats entre différents groupes armés, dont le groupe autoproclamé «Etat islamique» (EI/Daech).

R. M.

Tunisie

Négociations sociales du secteur privé

L'absence de l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA) de la séance des négociations sociales tenue, lundi, constitue une «évolution dangereuse dans la position de l'organisation patronale», a déclaré le secrétaire général adjoint de l'Union générale tunisienne du travail (UGTT), Noureddine Tabboubi. Joint au téléphone, le responsable syndical a appelé toutes les parties à assumer «leur pleine et entière responsabilité en vue d'apaiser les tensions sociales», annonçant à ce propos une réunion d'urgence, mardi à 09h du matin. Une autre réunion aura lieu, le même jour, à 11h, à laquelle prendra part le groupement du secteur privé pour «examiner les derniers développements et prendre les mesures appropriées», a-t-il encore révélé.

Le retard dans le démarrage des négociations donne un «mauvais signal», a-t-il estimé, déplorant une attitude empruntée par l'organisation du patronat qui procède d'«un mépris et d'un retour en arrière». En contrepartie, le membre du bureau exécutif

de l'organisation du patronat, Khalil Ghariani, a souligné que l'organisation est plus que jamais déterminée à aller de l'avant sur la voie de trouver des solutions au blocage au niveau des négociations sociales.

«Ce qui s'est passé aujourd'hui n'est autre qu'un simple problème de coordination», a-t-il jugé, annonçant que les parties aux négociations ont convenu de tenir une réunion, mardi, à 15h. Il est à rappeler que lors de la réunion tenue, dimanche, entre la présidente de l'UTICA, Wided Bouchamaoui et le secrétaire général de l'UGTT, Houcine Abbassi, les deux parties ont convenu de reprendre les négociations sociales dans le secteur privé.

Démantèlement de six cellules d'envoi de jeunes extrémistes en Libye

Six cellules spécialisées dans le recrutement de jeunes extrémistes et leur envoi dans les zones de tension en Libye ont été démantelées la semaine dernière en Tunisie, ont rapporté lundi des médias locaux citant

un communiqué du ministère de l'Intérieur. Les unités de lutte contre le terrorisme, recherches et renseignement de la Garde nationale à Tataouine, Medenine, Gabes, Sidi Bouzid et Ariana, ont réussi, en coordination, avec la direction de lutte contre le terrorisme de la Garde nationale à l'Aouina, à démanteler «six cellules composées de 27 takfiristes, dont 5 femmes et une famille qui avait participé aux événements d'Ain Tbornok en décembre 2006», selon l'agence de presse tunisienne (TAP).

Tous étaient sur le point de se rendre illégalement en Libye pour rejoindre des groupes terroristes afin de s'entraîner et revenir en Tunisie plus tard, a précisé l'agence. Ces personnes ont toutes été transférées au niveau de l'Unité nationale de recherche en crimes terroristes relevant de la Garde nationale afin de prendre des mesures légales à leur sujet, et ce, en coordination avec le pôle judiciaire de lutte contre le terrorisme à Tunis, a ajouté l'agence tunisienne.

Mondji T.

Cisjordanie

Un soldat israélien poignardé, l'assaillant abattu

■ Un Palestinien a poignardé un soldat israélien mardi dans un village du sud de la Cisjordanie occupée, avant d'être abattu par des militaires, ont indiqué l'armée israélienne et des sources médicales palestiniennes.

Par Ali O.

«**U**n assaillant a attaqué un officier de l'armée à l'arme blanche lors d'une manifestation violente près de Beit Awwa (au sud-ouest de Hébron). Les soldats ont répliqué en tirant sur l'agresseur», selon un communiqué de l'armée. L'hôpital de Hébron a confirmé la mort du Palestinien.

L'officier israélien a été légèrement blessé, a précisé un porte-parole de l'armée, dans la dernière attaque à l'arme blanche en date depuis le début des violences le 1^{er} octobre. Le bilan de ces violences s'éleva désormais à 42 morts palestiniens et un mort arabe israélien d'une part, et à huit morts israéliens tués dans des attaques de l'autre. Parmi les morts palestiniens figurent des auteurs d'attaques et des jeunes manifestants tués par des balles tirées par des soldats israéliens lors de heurts. Un Erythréen, pris par erreur pour un auteur d'attentat, a par ailleurs été tué dimanche lors d'une



Israël a montré combien il est important maintenant d'essayer de tenter un nouveau départ dans le processus de paix au Moyen-Orient, afin de surmonter le manque de communication entre Israéliens et Palestiniens», a ajouté M. Steinmeier. M. Joudeh a pour sa part accusé Israël d'être derrière la dernière escalade des tensions avec les Palestiniens, résultat selon lui, des violations israéliennes sur l'esplanade des Mosquées dans la Vieille ville de Jérusalem. La Jordanie, gardienne de l'esplanade des Mosquées selon le statu quo de 1967, ainsi que les Palestiniens, accusent Israël de vouloir modifier les règles régissant l'accès à ce site sacré, troisième lieu saint de l'islam également vénéré par les juifs.

« Nous ne permettrons pas à quiconque de changer le statu quo », a affirmé M. Joudeh, martelant que le royaume étudiait toutes les options diplomatiques et juridiques pour protéger les lieux saints. Ce statu quo autorise les juifs à se rendre sur l'esplanade à certaines heures, mais leur interdit d'y prier. Les musulmans peuvent y prier à toute heure, mais sont régulièrement soumis aux restrictions de la part des Israéliens qui contrôlent l'accès à l'esplanade. Lors de son discours à l'ouverture de la

conférence de l'OSCE, M. Steinmeier a exhorté par ailleurs les pays du Moyen-Orient à bâtir une stratégie de sécurité commune, en dépit des fossés nombreux et complexes qui se creusent entre plusieurs pays, a-t-il dit, évoquant comme exemple l'Iran et l'Arabie saoudite. Il a exhorté les pays de la région à se lancer dans un processus de négociations institutionnalisées. «Ce genre de négociations a des avantages, comme nous le voyons en Europe: nous parlons les uns avec les autres (...) les gens se rencontrent et se rencontrent à nouveau, même s'ils ne sont pas d'accord sur l'ordre du jour de la réunion suivante», a-t-il dit. M. Steinmeier a souligné l'impact des crises du Moyen-Orient sur l'Europe, évoquant notamment l'afflux de migrants et les menaces de l'organisation Etat islamique (EI). «L'Allemagne va accueillir cette année environ un million de réfugiés, la plupart d'entre eux de Syrie», a-t-il dit. Mais, selon lui, ni l'Allemagne, ni l'Europe dans son ensemble ne seront en mesure d'accueillir un afflux de cette ampleur chaque année. M. Steinmeier devait être reçu mardi par le roi Abdallah II avant d'achever en Jordanie une tournée au Moyen-Orient qui l'a mené en Arabie saoudite et en Iran. A. O.

attaque palestinienne dans une gare de Beersheba dans le sud d'Israël. Par ailleurs, le ministre allemand des Affaires étrangères Frank-Walter Steinmeier a appelé mardi Israéliens et Palestiniens à ne pas mettre de l'huile sur le feu, et prévenu contre une escalade du conflit aux conséquences incalculables. «J'appelle tous les responsables à ne pas mettre de l'huile sur le

feu et à agir avec modération pour aider à calmer la situation; tout autre attitude ne ferait qu'enflammer le conflit, avec des conséquences incalculables», a déclaré M. Steinmeier. Le ministre allemand s'exprimait au cours d'une conférence de presse conjointe avec son homologue jordanien Nasser Joudeh, à Sweimeh (sur la mer Morte) en marge d'une conférence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) sur la sécurité commune dans la région Méditerranée. «La nouvelle flambée de violences qui secoue depuis début octobre les Territoires palestiniens et



Points chauds

Occupation

Par Fouzia Mahmoudi

Il y a cinq ans Marine Le Pen déclarait que les prières de rue de fidèles musulmans constatées dans plusieurs villes françaises et surtout dans certaines rues de Paris ressemblaient à une «occupation». Un terme que tout de suite ses détracteurs ont associé à l'occupation nazie dont a souffert la France durant la Seconde Guerre mondiale et qui a ainsi été perçue comme une remarque raciste. Pourtant, cette polémique était celle qui a contribué à changer l'opinion publique en faveur de la présidente du FN. Considéré depuis toujours comme un parti mortifère et dangereux par une très grande majorité de Français, l'acharnement médiatique et politique qu'a subi Marine Le Pen suite à sa remarque a commencé à changer le regard porté par la société civile sur le parti frontiste et en particulier sur sa présidente qui a été cataloguée comme la seule à «oser» dire la vérité alors que tout le système tentait de la museler. D'ailleurs, Marine Le Pen a donc été attaquée en justice pour «provocation à la discrimination, à la violence ou à la haine envers un groupe de personnes à raison de leur appartenance à une religion». Aujourd'hui à l'heure de son procès, la leader d'extrême droite continue à défendre l'utilisation du terme «occupation» tout en rejetant avoir voulu faire une référence au régime nazi. La tête de liste FN dans la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, qui encourt une peine d'un an d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende, se dit victime d'une «persécution judiciaire», dénonçant une manœuvre politique menée par le gouvernement : «Nous sommes à un mois des élections régionales alors que cette affaire a cinq ans. Ça ne pouvait pas attendre un mois ?» Il semble plutôt que cette concordance soit due aux aléas judiciaires. En juillet 2013, le Parlement européen s'était prononcé pour la levée de l'immunité de la présidente du FN, ouvrant la voie à une procédure judiciaire à Lyon. La chambre d'instruction de la cour d'appel de Lyon avait annulé en 2014 la procédure visant Marine Le Pen, jugeant que l'association qui avait déposé plainte était irrecevable à le faire. Mais il y a eu ensuite une nouvelle plainte avec constitution de partie civile du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples et d'une autre association de défense des droits de l'homme. Pourtant, de nombreux observateurs, notamment parmi les opposants du FN, déplorent que ce procès offre surtout une occasion en or à Marine Le Pen et ses partisans pour se présenter en victime et en martyr persécuté par le pouvoir qu'ils dénoncent depuis plus de quarante ans. Reste à savoir de quel côté la justice tranchera et s'il sera pris en compte la réaction des électeurs français encore hésitant à voter FN qui risquent en cas de condamnation de Marine Le Pen de finir par croire que le parti frontiste est véritablement la victime d'une cabbale. F. M.

Corées

Les familles sud-coréennes retrouvent dans l'émotion leurs proches en Corée du Nord

Près de 400 Sud-Coréens, pour la plupart âgés et fragiles, ont retrouvé mardi en Corée du Nord des proches qu'ils n'ont pas revus depuis plus de 60 ans lors d'une réunion des familles séparées par la guerre (1950-53) chargée d'émotion. Après avoir franchi la frontière fortement militarisée qui sépare les deux Corées dans un convoi d'autocars, ces Sud-Coréens ont été réunis avec les leurs dans la station de montagne nord-coréenne de Kungang. Des frères, des sœurs, des oncles et des tantes séparés par le conflit sont tombés dans les bras les uns des autres à l'occasion de retrouvailles émouvantes. Lee Jeong-Sook, 68 ans, s'est retrouvée face à son père de 88 ans, Ri Hong-Jong, qu'elle avait vu pour la dernière fois alors qu'elle n'avait que deux ans. C'est en fauteuil roulant que le vieil homme est arrivé dans la salle prévue pour la réunion, éclatant en sanglots à la vue de sa soeur cadette, la tante de Lee Jeong-Sook. «C'est ta fille, c'est ta fille!» lui a lancé sa sœur en désignant Lee Jeong-Sook. Visiblement terrassé par l'émotion, Ri Hong-Jong s'est contenté de hocher la tête avant de s'enquérir du sort du reste de la famille. «Ils sont presque tous morts», a-t-elle répondu. Les informations sur la rencontre proviennent d'un

pool de médias sud-coréens accompagnant le groupe. Des millions de personnes ont été déplacées pendant la guerre de Corée qui avait vu la ligne de front faire des allées et venues entre le sud de la péninsule et la frontière septentrionale avec la Chine. Dans le chaos du conflit, des familles entières, parents et enfants, maris et femmes, frères et sœurs, avaient été séparées. Plus de 65 000 Sud-Coréens sont sur la liste d'attente des candidats à une rencontre et les élus, comme ceux participant à la réunion de mardi, sont rares. Les deux ambulances qui accompagnaient le convoi témoignaient du grand âge, ou de l'état de santé fragile, de la plupart des participants. Plus d'une vingtaine de personnes étaient en chaise roulante, une femme était sous oxygène. Le plus âgé des Sud-Coréens, Kim Nam-Kyu, 96 ans, était soutenu par ses deux filles au moment de revoir sa sœur cadette pour la première fois depuis plus de 60 ans. Au début, ils se sont simplement assis en silence en se tenant la main. Puis, la sœur de Kim Nam-Kyu a sorti des photographies montrant sa famille, son fils, sa belle-fille, sa petite-fille, vivant comme elle en Corée du Nord. Cet événement, le deuxième du genre seulement en cinq ans, avait été

décidé fin août dans le cadre d'un accord qui avait permis de mettre fin à une dangereuse escalade des tensions entre les deux Etats rivaux. Le programme de réunions des familles avait véritablement commencé après un sommet historique Nord/Sud en 2000. A l'origine, il y avait une rencontre par an mais les tensions qui surgissent régulièrement dans la péninsule avaient eu raison de ce rythme. Plusieurs réunions ont été annulées par la Corée du Nord à la dernière minute. La grande majorité des membres de la génération qui a vécu dans sa chair la séparation d'avec ses proches est morte sans jamais avoir le moindre contact avec ceux vivant au Nord. Le conflit s'est conclu par un armistice plutôt que par un traité de paix si bien que les deux Corées sont toujours techniquement en guerre. Les communications transfrontalières directes, lettres ou coups de téléphone, sont interdites. Après tant d'années d'attente, ces réunions sont d'une brièveté cruelle. Pendant trois jours, ces Sud-Coréens verront leurs proches du Nord à six reprises. Chaque rencontre ne dure que deux heures, ce qui signifie qu'ils n'auront que 12 heures pour tenter de surmonter le traumatisme de plus de 60 ans de séparation.



Festival du film amazigh

Le cinéaste Samir Aït Belkacem : Du doublage à la production

Le cinéaste Samir Ait Belkacem, plus connu dans le domaine du doublage en kabyle des chefs-d'œuvre de dessins animés, participe à la 14^e édition du Festival Culturel National Annuel du Film Amazigh (FCNAFA) avec une production en 3D d'un film hommage au dramaturge kabyle Muhya. Son film, sélectionné pour la course pour la plus haute distinction de la manifestation cinématographique l'Olivier d'or, a été projeté, lundi après-midi à la grande salle de spectacles de la maison de la culture Mouloud-Mammeri de Tizi Ouzou en présence d'un public nombreux curieux de découvrir l'essai de Samir Ait Belkacem. L'artiste choisi par notre cinéaste n'est pas des moindres parmi les dramaturges kabyles. Abdallah Mohia, plus connu sous le nom de Mouhend ou Yehya ou Mohia, est un monstre dans son domaine artistique mais qui n'est pas assez connu chez les nouvelles générations d'où l'intérêt porté pour cet homme par Samir Ait Belkacem afin de lui consacrer son premier projet dans la production cinématographique. Entretien express.

Propos recueillis par Hamid Messir

Le Jour d'Algérie : Nous vous connaissons plus dans le doublage des films de dessins animés mais cette fois-ci vous participez avec un autre produit à ce festival. Peut-on savoir le secret?

Samir Ait Belkacem : Oui. Mais juste un essai et surtout un devoir de faire connaître davantage ce grand homme dans la culture algérienne qu'était Mouhia.

Alors que je me suis mis à la production de ce film hommage d'une vingtaine de minutes. L'essai dans la production me tentait depuis longtemps mais cette fois-ci je suis arrivé à concrétiser ce rêve. D'autant plus que mon public réclamait que je passe à la production et puis notre boîte de production a été créée.

Votre film parle de qui et de quoi en résumé ?



Mon film en 3D «Annuz» porte sur ce grand artiste inconnu chez les nouvelles générations. Alors j'ai essayé de reproduire trois de ses œuvres en 3D pour permettre à ce jeune public de découvrir ce grand dramaturge. J'espère être à la hauteur du public et surtout fidèle au contenu de ces œuvres de Mouhia.

D'autres projets ?

Effectivement je suis sur plusieurs projets notamment le doublage de «Narnia III», «La guerre de Jugurtha» en 3D et «Vava



Inouva» en attendant «Muccucu 4». Je compte aussi offrir le film «Erissala» doublé en kabyle. Je

suis en train de faire les démarches nécessaires.

H. M.

Concert

L'Orchestre symphonique national et Rocio Bazan célèbrent l'Espagne à Alger

Sous l'intitulé «España», un concert de musique dédié à l'Espagne dans sa diversité culturelle et musicale, a été animé lundi soir à Alger par l'Orchestre symphonique national (OSN) et la cantatrice espagnole Rocio Bazan, sous la direction du maestro Amine Kouider. La salle Mustapha-Kateb du Théâtre national Mahieddine-Bachetazri (TNA) où régnait une ambiance conviviale était pleine de spectateurs, tous venus prendre part au voyage à travers des sonorités aux parfums de l'Andalousie et des gammes musicales du terroir méditerranéen. Cinq pièces savamment choisies étaient au programme du récital: «Andalousia» et «Arène» des compositeurs algériens contemporains Rachid Saouli et Hocine Bouifrou, «España» du compositeur français Emmanuel Chabrier (1841-1894), «Capriccio Espanol» du russe Nikolai Rimsky Korsakov (1844-1908) et «L'amour sorcier» du compositeur espagnol Manuel De Falla (1876-1946). Dès l'entame du concert, caractérisant le genre espagnol, la mesure à deux temps (2/4) et les descentes mélodiques dites «espagnoles» ont régné sur la partition, donnant de l'entrain aux 64 musiciens présents sur scène, avec cependant, l'absence remarquée

de l'avis de quelques spectateurs – du «claquement des castagnettes» au pupitre des percussions. Rocio Bazan, dans sa robe de gitane, éventail à la main, a fait une entrée remarquable interprétant des airs de flamenco avec une voix puissante et travaillée aux intonations de complainte. Malgré le manque d'espace sur scène, la jeune soprane, s'est laissée entraîner dans un élan chorégraphique à l'esthétique plaisante, laissant la fermeté du corps s'exprimer dans la grâce du mouvement et la beauté du geste. Le public, savourant plus d'une heure durant chaque moment du réci-

tal, a longtemps applaudi Rocio Bazan et les musiciens qui ont brillé de maîtrise devant un style de musique aux grandes exigences techniques. Créé en 1992, l'Orchestre symphonique national a été lancé en 1997 sous la baguette du maestro Abdelwahab Salim, disparu le 26 novembre 1999. Regroupant actuellement près de quarante musiciens, l'OSN est dirigé depuis 2001 par Abdelkader Bouazzara. Le concert «España» est organisé sous l'égide du ministère de la Culture en partenariat avec l'Institut Cervantès d'Alger. **Abla S./APS**

RENDEZ-VOUS CULTURELS

- Centre culturel Mustapha Kateb**
Jusqu'au 24 octobre : Deuxième édition de l'exposition collective «Trait d'union», avec la participation d'une vingtaine d'artistes dont Noureddine Chegrane, Zahia Kaci, Farah Laddi, Madjid Guemroud et Massinissa Tibli
- Galerie Ezzou'Art :**
Jusqu'au 22 octobre : Exposition «Comm & Art» de Yasmine Hamaidia.
- Galerie Asselah-Hocine**
Jusqu'au 22 octobre : Exposition «Le Villageois» de l'artiste peintre Rabah Boufloura
- Galerie Aïcha-Haddad**

- Jusqu'au 22 octobre :**
Exposition «Rétrospective 1969-2015» de Mahieddine Saïdani.
- Palais Ahmed Bey de Constantine**
Du 25 octobre au 1^{er} novembre
Festival international de musique malouf de Constantine
- Galerie d'art Sirius**
Jusqu'au 5 novembre : «Exposition d'automne» de l'artiste Moussa Bourdine
- Galerie des Ateliers Bouffée d'Art**
Jusqu'au 31 octobre : Exposition-vente de peintures de l'artiste Moncef Guida.

14^{ème} EDITION
المهرجان الثقافي الوطني السنوي
للفيلم الأمازيغي
Tafaska Tadelsent
Tayelnawt tawatyant n Usaru Amaziy
FESTIVAL CULTUREL NATIONAL ANNUEL
DU FILM AMAZIGH
التاريخ و الموروث : الماضي من أجل المستقبل
Amaziy d' unensay: d' izi i yimal
Histoire et terroir: un passé pour l'avenir
DU 17 AU 22 OCTOBRE 2015
A TIZI-OUZOU

Coup-franc direct

Un aveu inavoué

Par Mahfoud M.



Le président de la FAF, Mohamed Raouraoua, aurait proposé au sélectionneur national, Christian Gourcuff, de lui trouver un adjoint qui l'aiderait dans sa mission, car ce dernier paraît quelque peu dépassé par le cours des événements. Cela donc est un aveu de l'incompétence du technicien français, sinon comment expliquer cette décision sachant qu'il a déjà un adjoint en la personne de Nabil Neghiz. Raouraoua qui ne souhaite pas froisser l'entraîneur national lui propose une solution de rechange qui est de ramener un adjoint qui pourrait l'aider surtout sur le plan de la discipline qui reste le maillon faible dans la sélection avec tous les problèmes qui ont été constatés ces derniers jours. Le patron de la FAF ne souhaite pas limoger le sélectionneur national pour d'autres considérations du maintien de la stabilité. En effet, il pense qu'il devra indemniser le technicien français qui est lié par contrat, sachant que ce dernier avait souligné qu'il est prêt à partir mais à condition qu'il perde avec l'EN face à la Tanzanie, étant donné qu'il est lié par un contrat d'objectif qui l'oblige à faire qualifier les Verts à la phase finale du Mondial russe qui se déroulera en 2018. C'est ainsi une question purement financière qui l'empêche de le limoger.

M. M.

FAF

Séminaire sur le contrôle anti-dopage à Alger

LA COMMISSION médicale de la Fédération algérienne de Football (FAF) a organisé lundi au Centre technique national de la FAF à Sidi Moussa (Alger), un séminaire sur le contrôle anti-dopage, en présence de 31 médecins et administrateurs, représentant 28 clubs de Ligue 1 et Ligue 2. Plusieurs points ont été traités lors de ce séminaire dont le rôle du médecin du club dans la prévention et la lutte anti-dopage, le bilan et les statistiques sur le contrôle antidopage et les aspects réglementaires et disciplinaires sur le dopage. Le président de la fédération algérienne de football, Mohamed Raouraoua, le président de la Ligue du football professionnel,

Mahfoud Kerbadj et le président de la Commission de Discipline Hamid Haddadj étaient présents lors de ce séminaire, qui s'inscrit dans le cadre d'une campagne sur la sensibilisation en direction des acteurs du football qui a débuté avec l'organisation de plusieurs opérations liées à la lutte anti dopage. 229 joueurs ont été contrôlés depuis le début de la saison en cours, dont deux cas positifs et 14 cas atypiques en cours d'investigation, a indiqué mercredi dernier la FAF. Le milieu offensif de l'USM Alger Yousef Belaïli et le milieu défensif du RC Arbaâ Rafik Boussaid, contrôlés positifs, ont été sanctionnés de quatre ans de suspension.

Handball/ Championnat féminin
Proposition d'une compétition à 2 groupes de 8 équipes

UNE PROPOSITION de fiche technique relative à la Division nationale 1 dames de handball 2015-2016, prévoyant une compétition à deux groupes de 8 équipes chacun, a été adoptée par le collège technique de la Fédération algérienne (FAHB) lors de sa réunion dimanche à Alger, a indiqué lundi l'instance fédérale. Selon ce document, présenté au bureau fédéral qui convoquera prochainement une assemblée générale extraordinaire pour statuer sur cette proposition, les cinq premières équipes classées, dans chacun des deux groupes, formeront la «Division Nationale 1» de la saison 2016-2017, tandis que les trois formations restantes dans chacun des deux groupes composeront la «Division Nationale 2». Les équipes accédant des ligues régionales intégreront la «Division Nationale 2», d'après la même source. Au cours de la même réunion du collège technique de la FAHB, il a été question de l'étude des tranches d'âge, des tailles des ballons et du temps de jeu, ainsi que de l'organisation des «Inter-sélections».

Championnat arabe des clubs champions de Basket-ball (dames 3^e J)

Défaite du GSP devant Erryadi du Liban

LES BASKETTEUSES algériennes du GS Pétroliers ont concédé leur première défaite au championnat arabe des clubs champions (dames) 2015, en perdant devant leur homologues libanaises d'Erryadi sur le score de 56 à 66, en match comptant pour la 3e journée du groupe A, disputé lundi au Caire. La première mi-temps a été à l'avantage des Libanaises qui ont remporté le premier quart-temps (13-19) avant de rejoindre les vestiaires avec 9 points d'avance (33-24). En deuxième mi-temps, les Pétrolières ont réussi à revenir à deux points avant la fin du match, mais finalement elles ont laissé filer une troisième victoire d'affilée dans la compétition. De son côté,

l'entraîneur du GS Pétroliers, Yacin Belal, joint par l'APS a estimé que «malgré la défaite, ses joueuses ont démontré qu'elles peuvent aspirer à jouer les premiers rôles dans cette compétition». «Nous avons réussi à revenir à deux points d'écart à 2 minutes de la fin du match, mais nous avons commis trop d'erreurs en défense, laissant l'adversaire reprendre l'avantage et gagner la rencontre», a déclaré Belal. Lors des deux premières journées, le GS Pétroliers s'est imposé respectivement face à l'AS Dar Chaâbane de Tunisie (65-55) et Al-Jazeera d'Égypte (69-65). Pour la dernière journée du groupe A, prévue mardi, le GSP sera opposé à El Charika (Emirats arabes unis).

MC Alger

Ighil mise sur un deuxième succès

Le nouveau coach du Mouloudia d'Alger, Meziane Ighil, mise sur un deuxième succès de suite face à son ancienne équipe, le Nasr d'Hussein-Dey, après la première victoire face à la JS Kabylie au stade de Bologhine.

Ighil reste confiant



PH: D. R.

Par Mahfoud M.

Ighil a eu l'occasion de voir à l'oeuvre les joueurs étant donné qu'il était sur le banc dès ce premier match, ce qui devrait faciliter sa tâche pour composer son effectif pour la prochaine confrontation qui devrait être difficile d'autant plus qu'il s'agit d'un derby passionnant entre deux formations qui se connaissent assez bien. Le nouveau technicien semble confiant quant à la possibilité de monter une équipe capable de jouer les premiers rôles surtout qu'il bénéficie de tous les

moyens que demande un entraîneur, que ce soit sur le plan des moyens matériels ou pédagogiques. Pour ce qui est de la qualité des joueurs, le coach du Doyen des clubs algériens assure qu'il y a des joueurs capables vraiment de donner ce plus qu'on attend d'eux, d'autant plus qu'ils se donnent à fond lors des entraînements de l'équipe. Le premier responsable du staff technique du MCA compte, en outre, faire quelques changements dans le groupe qui devrait affronter le Nasria, ce samedi, en faisant confiance à des joueurs qui ne jouaient pas du temps de

l'entraîneur portugais, Gorges. Ainsi, des joueurs comme Bachiri et L'Ethiopien, Salahaedine, devraient être alignés d'entrée après avoir donné satisfaction au coach. Par ailleurs et pour ce qui est de cette confrontation, on apprend que l'équipe sera handicapée par l'absence de Benbraham qui souffre d'une infection au niveau du pied. Malgré cela, le staff technique devrait trouver des solutions pour le remplacer, surtout que le banc est assez fourni et qu'il y a des joueurs capables de le suppléer.

M. M.

Sofiane Feghouli

«Je souhaite rester à Valence»

L'international algérien de Valence Sofiane Feghouli, courtisé par plusieurs clubs dont l'Inter Milan, s'est montré confiant quant à une prolongation de contrat avec son équipe. «Je n'ai pas de nouvelles, mais mon agent est en contact avec le club, nous allons bientôt parvenir à un accord, j'en suis sûr. Je suis heureux au club, je veux renouveler mon contrat», a déclaré Feghouli, lors d'une conférence de presse lundi, à la veille de la rencontre contre La Gantoise en Ligue des champions. Arrivé à Valence en 2010, Feghouli avait affirmé récemment qu'il souhaitait prolonger son bail avec le club entraîné par Nuno Espirito Santo. Selon la presse italienne, le milieu offensif algérien dont le contrat avec Valence expire en juin 2016, intéresse fortement l'Inter Milan. Par ailleurs, inter-

rogé sur la rencontre de son équipe contre la formation belge de La Gantoise de mardi soir, le joueur algérien estime que Valence est en forme et décidé à s'imposer. «Nous devons gagner cette rencontre pour confirmer notre succès contre Malaga (3-0) en championnat d'Espagne. J'ai de bons souvenirs du football belge. Je respecte La Gantoise, mais on va tout faire pour gagner», a-t-il dit. Victorieux à Lyon (1-0) fin septembre, Valence a réussi à effacer son revers initial subi à domicile contre le Zenit Saint-Petersbourg (3-2) et doit confirmer ce rebond mardi contre La Gantoise au stade Mestalla. Feghouli (25 ans) a pris part aux deux derniers matchs des Verts contre la Guinée (1-2) et le Sénégal (1-0) disputés les 9 et 13 octobre au stade 5-juillet (Alger).

Ligue 1 Mobilis (9e j)

Le MCO demande le changement d'horaire du match face à la JSS

La direction du MC Oran a demandé d'avancer de deux heures son match à domicile contre la JS Saoura prévu pour samedi prochain (18h00) au stade Ahmed-Zabana dans le cadre de la 9e journée du championnat de Ligue 1 algérienne de football, a appris l'APS lundi de ce club. Les Oranais espèrent voir leur doléance acceptée, prétextant que le changement d'horaire de ce match permettra à un plus grand nombre de leurs fans

d'envahir les gradins du stade, précise la même source. Le MCO, qui reste sur une défaite sur le terrain de l'USM Blida (2-1) traverse une mauvaise passe depuis le début de saison, comme l'atteste sa 13e place qu'il occupe au classement. Face à la JSS, il sera privé des services de son buteur libyen, Mohamed Zâabia et le milieu de terrain, Hichem El Okbi. Cette situation sera d'ailleurs évoquée lors d'une réunion programmée

mardi entre le président du club, Ahmed Belhadj et son entraîneur français Jean-Michel Cavalli, informe-t-on de même source. Le club de la capitale de l'ouest renouera avec la compétition africaine en février prochain après une décennie d'absence. Les Rouge et Blanc participeront à la Coupe de la Confédération africaine de football grâce à leur troisième place en championnat algérien la saison passée.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Programmé en février 2016

Forum à Londres sur l'investissement en Algérie

UN FORUM sur le commerce et l'investissement en Algérie se tiendra en février 2016 à Londres afin de faire connaître davantage les opportunités du marché algérien aux hommes d'affaires britanniques, a annoncé mardi à Alger, la présidente du Conseil d'affaires algéro-britannique (ABBC - Algeria British Business Council), Lady Olga Maitland.

Le forum auquel prendront part des hommes d'affaires britanniques et algériens, à l'instar de celui tenu en décembre 2014 dans la capitale du Royaume-Uni, sera une occasion «pour booster davantage la présence des investisseurs, encore timide, en Algérie», a précisé Lady Maitland dans un entretien à l'APS.

Le Royaume-Uni est présent en force dans le secteur de l'énergie, British Petroleum (BP) étant le premier investisseur dans le secteur de l'énergie en Algérie.

Les Britanniques sont aussi présents dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Le forum de 2014, qui a réuni 500 hommes d'affaires britanniques, a été sanctionné par la signature de deux accords dans le domaine de la santé.

Par ailleurs, la présidente du ABBC qui se trouve à Alger pour la célébration du dixième anniversaire de la création du Conseil, s'est dit satisfaite du rôle joué par le Conseil en tant qu'intermédiaire entre Alger et Londres pour les hommes d'affaires.

Elle a expliqué que le Conseil a réussi, en l'espace de dix ans, à faire connaître «un peu» le marché algérien aux hommes d'affaires britanniques et d'attirer leur attention sur ce marché. «ABBC a réussi à faire connaître

les grandes opportunités que représente l'Algérie même si, au final, nous n'avons pas beaucoup avancé au regard de nos espérances, mais c'est déjà un bon début», a estimé Lady Maitland.

«Depuis la création du Conseil en février 2005, on a accompagné des entreprises britanniques ici en Algérie, et beaucoup ont affiché depuis le début leur intérêt, mais peu nombreuses sont celles qui ont réussi à s'installer, et nous n'avons donc pas beaucoup avancé», a-t-elle regretté.

La raison étant les «problèmes bureaucratiques», a déploré Lady Maitland, qui a affirmé que la règle 49/51 régissant l'investissement étranger «n'est pas une entrave» à l'investissement en Algérie.

Lady Maitland a indiqué d'un accord dans le domaine de l'enseignement supérieur est en préparation, ajoutant que British Télécoms a exprimé maintes fois son souhait d'investir en Algérie. Un feu vert a été donné pour la construction d'un hôpital à Tlemcen par le groupe britannique International Health Group (IHG), a-t-elle dit.

Elle a encore rappelé qu'un accord sur la non double imposition a été signé entre Alger et Londres en février 2015.

Il entrera en vigueur en janvier 2016, jugeant que c'était un pas pour intensifier les échanges commerciaux algéro-britanniques.

ABBC a été créé en février 2005 dans la perspective de booster les relations économiques, notamment commerciales, entre les deux pays.

Hani T.

Sur le Centre et l'Est du pays

De fréquentes averses orageuses attendues

DE FRÉQUENTES averses de pluies orageuses, accompagnées parfois de rafales de vent, affecteront, durant les prochaines 24 heures, plusieurs wilayas du Centre et de l'Est du pays, selon un bulletin spécial (BMS) émis mardi par les services de l'office national de météorologie.

Les cumuls concernées par ce BMS sont: Alger, Tipasa, Boumerdès, Tizi-Ouzou, Béjaïa, Jijel, Skikda, Annaba, El Tarf, Souk Ahras, Guelma, Constantine, Mila, Sétif, Bordj Bou-Arréridj, Bouira, Blida, Médéa et Ain Defla.

Les cumuls estimés atteindront ou dépasseront locale-

ment 60 mm durant la validité de ce BMS, de mardi à 15h au mercredi à 15h.

F. T.

Présidence de la Fifa

La candidature de Platini mise de côté tant qu'il est suspendu

LA CANDIDATURE de Michel Platini à la présidence de la Fifa ne sera pas examinée par la commission électorale de l'instance durant le temps de sa suspension de 90 jours, prononcée le 8 octobre, a indiqué l'organe suprême du foot mondial dans un communiqué mardi. Si cette suspension est levée ou expire (la première semaine de janvier dans le cas de Platini) avant la date de l'élection, qui a été maintenue le 26 février, la commission électorale ad hoc «prendra sa décision», à ce moment là, a indiqué le président de cet organe Domenico Scala.

T. G.

LE DINAR ALGÉRIEN PERD SA VALEUR UN EURO À 170 DINARS.



Djalou@hotmail.com

Affaire Boukhari-Chani

Verdict attendu demain

■ Le verdict dans l'affaire de malversation dans laquelle sont impliqués l'ancien conseiller du P-DG d'Algérie Télécom, Mohamed Boukhari et l'homme d'affaires algéro-luxembourgeois, Chani Mejdoub ainsi que deux sociétés chinoises sera prononcé jeudi par la cour d'appel d'Alger, a-t-on appris mardi de source judiciaire.

Par Safy T.

L'annoncé du verdict devant se faire jeudi dernier avait coïncidé avec la fête du nouvel an de l'Hégire 1437, a rappelé la même source, ajoutant que le dispositif du jugement sera prononcé ce jeudi 22 octobre. Le parquet général avait requis lors du déroulement du procès qui avait eu lieu vingt jours auparavant une peine d'emprisonnement ferme de 18 ans à l'encontre de Mohamed Boukhari et Chani Mejdoub, tous deux poursuivis pour corruption, confirmant ainsi la peine prononcée en 2012 par le pôle judiciaire de Sidi M'hamed (première instance). Le parquet général avait également requis la confirmation de la peine prononcée en première instance à l'encontre des deux sociétés chinoises, ZTE Algérie et Huawei Algérie de trois années d'interdiction de soumission aux marchés publics. La défense avait plaidé de son côté

«la prescription de l'action publique ainsi que la nullité des procédures de poursuite» arguant que les faits reprochés à leurs clients se sont déroulés en 2003 et que la loi qui devait être appliquée à leur encontre était le code pénal et non la loi de lutte contre la corruption datant de 2006. «La non rétroactivité des lois relève de l'ordre public», a expliqué M^e Kamel Maachou soulignant que l'arrêt de la Cour suprême qui avait décidé de rejouer les inculpés avait reconstruit dans ses attendus qu'il y avait effectivement une prescription des faits reprochés aux accusés. Mohamed Boukhari et Chani Mejdoub ont été condamnés en juillet 2012 en première instance par le pôle judiciaire spécialisé de Sidi M'hamed à 18 ans de prison chacun. Cette peine a été commuée en décembre de la

même année à 15 ans de prison par la cour d'appel d'Alger. Les deux sociétés ZTE Algérie et Huawei Algérie, avaient été quant à elles condamnées à une année d'interdiction de soumission aux marchés publics par la cour d'appel d'Alger qui avait annulé le jugement de première instance les condamnant à trois années d'interdiction de soumission aux marchés publics. L'affaire avait éclaté à la suite d'une commission rogatoire transmise au Luxembourg, dans le cadre du dossier de l'autoroute Est-Ouest, qui avait mis au jour des informations sur des commissions versées par deux sociétés chinoises aux deux prévenus. Le pôle judiciaire spécialisé d'Alger avait aussitôt ouvert une enquête sur cette affaire.

S. T./APS

Tizi Ouzou

Un décès dans le renversement d'un semi-remorque transportant du carburant

LE CHAUFFEUR d'un semi-remorque transportant du carburant est décédé, hier matin, suite au renversement de son camion survenu au village Sidi Ahmed dans la commune d'Ait Agouacha (Larbaa Nath Irathen) (27 km au sud-est de Tizi Ouzou), avons-nous appris auprès du chargé de communication de la Protection civile, le lieutenant Hamidi. Selon les précisions fournies par le même

source, la victime M. Rabah (35 ans) était au volant de ce camion transportant une citerne de 27 000 litres de carburant pour vraisemblablement alimenter la station-service de la localité avant de perdre son contrôle et faire une chute dans un ravin. Le carburant n'aurait pas été déversé dans la nature et l'opération de secours s'est poursuivie pendant toute la matinée d'hier pour retirer le semi-remorque.

H. M.